

## Dossier : crise des médias

**ENSEMBLE** pour bâtir...  
Janvier 2010 Vol. 34, No 1  
Journal communautaire, par et pour la population d'Évain, depuis 1977  
Tirage: 1600 exemplaires  
**La fin d'une belle épopée**

Quel avenir pour les journaux  
communautaires ? À lire en page 5



## Conseil d'administration

### Président :

Daniel Pezat, *Le Reflet*, Lingwick

### Secrétaire :

Yvan Noé Girouard, directeur général

### Abitibi-Témiscamingue/Laurentides/ Outaouais :

Jocelyne Mayrand, Vice-présidente, *Ensemble*,  
Évain

### Capitale-Nationale/Saguenay-Lac- Saint-Jean :

Richard Amyot, Trésorier, *Le Lavalois*,  
Sainte-Brigitte-de-Laval

### Montréal/Montérégie/Laval :

Maurice Giroux, *Point Sud*, Longueuil

### Chaudière-Appalaches :

Guyline Hudon, *Le Hublot*, L'Islet

### Estrie/Mauricie/Centre-du-Québec :

Johanna Dumont, *Le Papotin*, Dudswell

### Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord :

Yvan Roy, *L'Épik*, Cacouna

*L'Association des médias écrits  
communautaires du Québec reçoit le  
soutien du ministère de la Culture, des  
Communications et de la Condition  
féminine du Québec*



***l'AMECQdote* est distribué quatre fois par  
année aux membres et sympathisants.**

**Rédacteur en chef :** Yvan Noé Girouard

**Mise en pages :** Hugo Prévost

**Correction :** Anne Dauphinais

**Secrétariat :** Ana Jankovic

**Impression :** Au Point Reprotech

**ISSN 1206-078X**

**Dépôt légal :**

**Bibliothèque nationale du Québec,  
Bibliothèque nationale du Canada.**

**140, rue Fleury Ouest  
Montréal (Québec) H3L 1T4**

**Tél. : 514 383-8533**

**1-800-867-8533**

**Télé. : 514 383-8976**

**medias@amecq.ca**

**www.amecq.ca**

**À la une :**

Montage - crédit photo : Hugo Prévost



Par *Yvan Noé Girouard*

## À grands pas vers le 29<sup>e</sup> congrès !

**L**es congrès de l'Association des médias écrits communautaires du Québec sont des occasions uniques de resserrer les liens entre les membres de l'AMECQ provenant de toutes les régions du Québec. Pour le 29<sup>e</sup> congrès annuel qui aura lieu à l'hôtel Chéribourg d'Orford en Estrie, les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2010, nous pouvons affirmer que nous sommes effectivement prêts à recevoir les délégués de la presse écrite communautaire.

En effet, nous n'avons rien ménagé pour rendre votre séjour agréable dans un hôtel de villégiature idéal pour la tenue d'un congrès. Vous pourrez participer à des ateliers de qualité animés par des professionnels hors pair: Raymond Viger (Les outils de travail sur Internet), Frédéric Vincent (Les études de lectorat), Daniel Samson-Legault (La rédaction d'une chronique), Marco Baron (La gouvernance d'un conseil d'administration), sans oublier Denis Lemieux, du MCCCCF, qui nous divulguera toute l'information nécessaire à propos d'un partenariat en développement durable avec les médias communautaires. Enfin, un conférencier à découvrir, Fletcher Peacock divulguera les secrets de la communication axée sur les solutions.

Afin de faciliter la venue d'un plus grand nombre de délégués par journal, avons décidé cette année d'offrir le même tarif d'inscription aux délégués de base et aux délégués supplémentaires, soit 250 \$ par personne en occupation double. De plus, un délégué désirant une chambre en occupation simple peut s'inscrire au coût de 400 \$ et une personne non-membre d'un journal communautaire peut participer au coût de 500 \$. L'AMECQ s'engage une fois de plus à payer les frais de déplacement à raison de 0,25 \$ du km (une voiture par journal) pour les délégués provenant d'une municipalité située à plus de 300 km d'Orford.

Le congrès permettra également de récompenser les artisans de la presse écrite communautaire lors du banquet de remise des Prix de l'AMECQ qui sera égayé par la musique de Chris Hunter et de son groupe L'Esprit de la musique. Ah oui, j'oubliais, se tiendra également, le vendredi soir, une assemblée générale en ouverture du congrès.

Allons de l'avant ! On vous attend...

# Nouvelle procédure d'adhésion à la publicité gouvernementale

**D**epuis 1995, un décret gouvernemental incite les ministères et organismes gouvernementaux à investir un minimum de 4 % de leur budget en placements publicitaires dans les médias communautaires. Jusqu'à tout récemment, la composition de la liste des médias ayant accès à la publicité gouvernementale était sous la responsabilité du Centre de services partagés du ministère des Services gouvernementaux.

Mais voilà que depuis décembre dernier, cette sélection revient au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Afin de comptabiliser ces investissements, le MCCCCF émettra annuellement la liste des médias admissibles au calcul des placements publicitaires gouvernementaux destinés aux médias communautaires.

## Admissibilité

Cette liste comprend exclusivement les médias ayant démontré leur conformité aux critères définissant un organisme communautaire, soit : être un organisme à but non lucratif qui détient une charte autonome démontrant que la fonction principale est de publier et de diffuser un média écrit d'information locale et régionale; être enraciné dans la communauté; entretenir une vie associative et une vie démocratique; être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations. En fait, ce sont les mêmes critères qui rendent un média accessible au programme d'aide au fonctionnement des médias communautaires.

Cela ne signifie pas pour autant qu'un média ne correspondant pas à ces critères ne pourra pas recevoir de publicité gou-

vernementale, cela indique simplement que la publicité vendue à ces médias ne sera pas comptabilisée dans le 4 % de la publicité destinée aux médias communautaires.

## Documents requis

Par conséquent, un nouveau média devra soumettre des documents prouvant qu'il correspond aux critères énoncés ci-dessus, tels que la charte, les règlements généraux, le procès-verbal de la dernière assemblée générale, les états financiers, le rapport annuel d'activité et la liste des membres de son conseil d'administration. La demande d'adhésion à la liste officielle sera désormais approuvée par la direction régionale du MCCCCF tout comme les demandes de subventions. Un nouveau média pourra être introduit dans la liste officielle lors d'une révision par trimestre.

Toutefois, la liste des médias communautaires reconnus sera validée le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

De son côté, l'Association des médias écrits communautaires du Québec maintient ses standards de qualité et demande à ses membres qui adhèrent à la publicité gouvernementale de fournir une preuve de certification de tirage. L'AMECQ garantit donc que le tirage des journaux et magazines recevant de la publicité gouvernementale par l'entremise de son agence de représentation publicitaire Communications Publi-services est bel et bien conforme à ce qui a été déclaré. ❖

*Yvan Noé Girouard*

**LE QUÉBEC** des régions  
[www.amecq.ca](http://www.amecq.ca)



## Non-responsabilité des lettres ouvertes

### Ce n'est pas vrai !

**P**lusieurs journaux insèrent dans leurs blocs génériques (cartouches) des mentions semblables à celles-ci : «Les auteurs assument l'entière responsabilité de leurs articles» ou encore «Les opinions exprimées dans les articles publiés par le journal ne reflètent que celles des auteurs et n'engagent en rien le journal».

Rien n'est plus faux. Il y va d'un choix éditorial. Vous avez décidé de publier un texte, c'est votre décision, c'est à vous de vous assurer que ce texte ne contient pas de fausseté ou de diffamation. Dans le

doute, mieux vaut s'abstenir et ne pas publier l'article ou la lettre ouverte en question, ou encore, demander à l'auteur de retravailler son texte. En cas de poursuite, la corporation qui publie le journal sera autant responsable (si non plus) que l'auteur du texte.

Soyez vigilants, ne vous croyez surtout pas à l'abri de toute poursuite du simple fait que vous avez émis un avis de non-responsabilité. Un juge verra la chose d'un autre œil que le vôtre.

## L'AMECQ accueille cinq nouveaux membres

**D**epuis la dernière assemblée générale tenue le 1<sup>er</sup> mai 2009, le conseil d'administration de l'Association des médias écrits communautaires du Québec a approuvé l'adhésion de cinq nouveaux journaux comme membres de L'AMECQ. Nous leur souhaitons la bienvenue.

❖ *La Gazette de la Mauricie*, Trois-Rivières, tabloïd publié à 75 000 exemplaires;

❖ *Le Glaneur*, Saint-André-de-Kamouraska, magazine

bimestriel publié à 300 exemplaires;

❖ *L'Horizon*, presse coopérative des Basques, Saint-Éloi, tabloïd mensuel publié à 8 500 exemplaires;

❖ *Le Journal communautaire d'Ascot Corner*, Ascot Corner, mini-format publié huit fois l'an à 1 115 exemplaires.

❖ *Le Vieux-Montréal*, Montréal, tabloïd bimestriel publié 9 000 exemplaires.

## Nomination au sein de l'AMECQ



**L'**AMECQ accueille depuis plus d'un mois un nouvel adjoint à la direction et aux communications.

Diplômé du certificat en journalisme et du baccalauréat en communication et politique de l'Université de Montréal, Hugo Prévost, est responsable de la visibilité interne et externe de l'Association.

Il représente l'Association auprès de comités externes, des médias et lors d'événements divers. Il conçoit le matériel promotionnel de l'AMECQ, assure la mise en pages de *l'AMECQdote*, le bulletin trimestriel de l'Association. Il tâte également du journalisme.

Souhaitons-lui la bienvenue !

## Grande enquête sur l'état de l'information au Québec

# Envisager l'avenir avec confiance

**S**i le milieu de la presse écrite québécoise souffre à sa façon de la crise des médias qui affecte ses homologues américains ou européens, il lui manquait une volonté d'introspection, un désir de dresser un portrait de la situation.

C'est désormais chose faite, puisque la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine Saint-Pierre, a annoncé qu'elle confiait à la journaliste Dominique Payette le mandat de mener une analyse sur l'avenir de l'information au Québec dans le contexte des changements technologiques.

Annoncée lors de la soirée inaugurale du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes en novembre 2009, cette affectation portera sur cinq différents points, dont l'accessibilité et la diversité des sources d'information locales et régionales, un aspect qui concerne, entre autres, les médias communautaires, souvent seuls fournisseurs de contenu local dans certaines régions. L'Association des médias écrits communautaires du Québec a d'ailleurs commandé, en collaboration avec des

représentants de la télévision et de la radio communautaires, une étude sur l'avenir des médias communautaires et leurs perspectives d'avenir. Une copie de cette enquête, dont les conclusions devraient être disponibles ce printemps, sera remise à madame Payette.

Au-delà de l'annonce de la ministre Saint-Pierre, il faut néanmoins se demander si une telle initiative est suffisante pour rassurer les artisans du milieu, échaudés par les nombreuses mauvaises nouvelles qui ont affecté le domaine depuis plus d'un an. Que l'on pense à la fermeture de la salle des nouvelles de l'ex-TQS, aux coupures massives de Radio-Canada ou au lock-out des employés du Journal de Montréal, le climat est lourd dans les salles de nouvelles de la métropole, sans oublier un peu partout ailleurs au Québec, les décisions prises par les entreprises d'information à Montréal affectant souvent l'ensemble de leurs bureaux régionaux.

Madame Payette aura donc fort à faire pour ramener l'optimisme au sein de la communauté journalistique. Il ne faut pas non plus se montrer excessi-

vement enthousiaste face à cette initiative. En 2003, un rapport déposé par le Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information avait suscité un tollé auprès des acteurs majeurs du milieu.

---

*Le climat est lourd dans les salles de nouvelles de la métropole, sans oublier ailleurs au Québec*

---

Commandé par la ministre de la Culture et des Communications de l'époque, Diane Lemieux, ce rapport préconisait principalement l'adoption d'une loi sur l'information, affirmant ainsi le droit du public à l'information et établissant un certain nombre d'exigences, dont l'obligation pour les entreprises de presse d'adopter un code de déontologie, de divulguer la liste de leurs administrateurs, l'état de leurs revenus et dépenses, ou encore la proportion de leurs revenus consacrée à la rédaction.

Ce comité proposait également la création d'un conseil de l'information, une structure relevant de l'Assemblée nationale dont le mandat serait relativement large. Ce conseil devrait pouvoir recevoir les déclarations des entreprises, surveiller leurs engagements, en plus de servir d'observatoire des médias et élaborer une charte de l'information, c'est-à-dire un programme d'aide à la presse indépendante qui serait financé, entre autres, par des droits compensatoires sur les revenus publicitaires des entreprises de presse.

Trop audacieux ? Déconnecté de la réalité ? Toujours est-il que le rapport du comité, une fois remis à la ministre, fut voué aux gémonies par de nombreux acteurs majeurs du milieu, dont la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et le Conseil du Québec. Anne-Marie Dussault, de la FPJQ, dénonçait justement à l'époque «un effort de réflexion qu'on peut saluer», mais dont l'essentiel des propositions «est inacceptable».

Cette sortie publique, qui en l'essence spécifiait que «la qualité et la diversité de l'information sont la

responsabilité des journalistes, et non pas de l'État», ne fut que l'un des nombreux commentaires en défaveur des conclusions du comité. La ministre elle-même, une semaine après le dépôt du rapport, affirmait qu'il n'était «pas question d'une loi sur l'information ou d'un conseil sur l'information pour le moment».

La prudence est donc de rigueur aujourd'hui, même si l'annonce de la ministre Saint-Pierre démontre l'intérêt que le gouvernement québécois porte à la

crise des médias. Le fait que madame Saint-Pierre soit une ancienne journaliste de Radio-Canada n'y est sans doute pas pour rien.

Madame Payette pourra certainement s'inspirer de l'exemple français, où les États généraux de la presse française ont donné lieu à de passionnantes discussions et remises en question au sein des médias de l'Hexagone. Plusieurs intellectuels et personnages clés de la presse française ont d'ailleurs présenté un volumineux livre vert de

68 pages sur la question, qui explore en détail les tenants et les aboutissants de la crise médiatique, telle que vécue par les journaux français.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les médias communautaires seront également touchés par les conclusions de cette étude, en particulier les journaux *Diminution des revenus publicitaires*, *passage à l'Internet*, *préparation de la relève*, etc. Les défis sont grands pour les médias écrits communautaires du Québec, et les moyens

sont souvent limités. Malgré tout, les réponses apportées par la démarche de Madame Dominique Payette, ainsi que par l'étude commandée par l'AMECQ et ses partenaires de la télévision et de la radio communautaire, devraient paver la voie vers une information locale de meilleure qualité, plus près des gens et davantage rentable. ❖

*Hugo Prévost*

## Les journaux communautaires face à un choix

**J**ournaux qui ferment leurs portes, licenciement de personnel, passage au Web, la crise des médias touche l'intégralité de la profession, et les journaux communautaires ne sont pas épargnés.

Même si l'état réel de la situation ne sera révélé qu'au printemps, lorsque l'enquête commandée par les trois associations de médias communautaires du Québec regroupant la télé, la radio et les journaux sera complétée, on peut d'ores et déjà affir-

mer que les journaux communautaires subissent et continueront de subir, eux aussi, les effets de la crise.

Étant donné les moyens souvent très limités des journaux locaux, la question se pose à savoir si ces derniers sont aussi bien pourvus que les grands quotidiens pour faire face au chambardement que traverse l'industrie depuis quelques années. Il ne fait aucun doute que les médias écrits communautaires ne disposent pas des impressionnants moyens financiers dont bénéficient

les grands groupes et encore moins du bassin de candidats désirant prendre la relève des bénévoles qui s'emploient à produire de l'information locale de qualité. Cela peut ironiquement être considéré une faiblesse autant qu'un avantage dans la lutte contre la crise.

En effet, puisqu'ils dépendent moins des grands annonceurs et qu'ils tirent principalement leurs revenus des subventions provenant du gouvernement, les journaux communautaires sont davantage en

mesure de maintenir leur tirage papier et rémunérer leurs collaborateurs, le cas échéant. On retrouve également, au sein du milieu communautaire, un certain esprit de débrouillardise et d'innovation qui peut être quelque peu réfréné dans les grands médias.

### Menaces et difficultés

Si Raymond Viger, rédacteur en chef du magazine *Reflét de société*, affirmait l'été dernier que «la presse communautaire est la base de la démocratie», encore faut-il que cette presse

# Dossier: crise des médias

---

communautaire ait les moyens de ses ambitions. Malgré toute la bonne volonté du monde, l'information est un domaine coûteux et exigeant. Deux problèmes majeurs menacent l'avenir des journaux locaux, soit les changements technologiques et l'affaiblissement des revenus, qui ne peut être compensé, au-delà d'un certain point, par un effort accru des bénévoles.

Ces problèmes ont déjà fait leur apparition dans les salles de rédaction, et ce, sous la forme d'un recours à l'informatique pour toutes les étapes de la production d'un journal, de la rédaction à la mise en page. Ces nouveautés, auxquelles ont dû s'adapter bien des bénévoles plus âgés, ne sont en fait que la pointe de l'iceberg. La diffusion de l'information sur le Web, pierre d'achoppement majeure pour tous les médias de ce monde, particulièrement les journaux, touche aussi l'écrit communautaire. Avec une hausse de la croissance d'Internet dans les municipalités en région, de plus en plus de citoyens s'informent en ligne. Cela mènera inéluctablement à la diffusion, du moins en partie, de l'information locale sur la Toile.

La question se pose donc à savoir si le virage technologique est une réalité pour l'ensemble des journaux membres de l'Asso-

ciation des médias écrits communautaires du Québec. Verra-t-on la disparition des journaux locaux indépendants ?

---

**«La presse communautaire est la base de la démocratie»  
-Raymond Viger**

---

Rassurez-vous, ce n'est pas pour demain, et ce, pour deux raisons principales. La première raison est de nature administrative : le Québec ne finance pas encore les médias communautaires uniquement basés sur le Web. Abandonner le format papier signifierait donc sans doute la mort de dizaines de journaux locaux, faute de subventions.

La seconde raison est un peu plus complexe. Les lecteurs assidus, particulièrement en région, tiennent majoritairement à conserver leur journal en format papier. Que ce soit par habitude, ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas accès au Web, plusieurs habitants en région – et même à Montréal – préfèrent tenir le journal – seulement la lecture est-elle plus facile sur papier que sur un écran, mais les

lecteurs numériques, ces appareils coûteux qui révolutionnent prétendument la lecture et qui contribuent à sauver les journaux, ne sont pas encore largement disponibles sur le marché canadien.

## **Quelle est la solution pour les journaux communautaires ?**

Peu de changements sont à prévoir à court terme en ce qui concerne la méthode de distribution des journaux communautaires. Dans l'ensemble, le système se porte bien, les médias écrits locaux occupant souvent une niche spéciale auprès de leur lectorat, ce qui garantit leur survie pour l'instant.

Cependant, à moyen et à long terme, les journaux communautaires devront réfléchir sérieusement à l'orientation que devra prendre leur système de publication. Avec le déplacement de plus en plus marqué des annonceurs vers le Web, où l'espace publicitaire est plus vaste et surtout moins dispendieuse que sur papier, les journaux devront réduire leurs dépenses pour faire face à la baisse des revenus publicitaires. Ces derniers devront peut-être même imposer un abonnement payant à leurs lecteurs, tactique risquée pour ceux habitués à la gratuité de l'information. Une autre solution serait de publier une partie ou

l'intégralité du journal sur le Web, et ainsi abandonner partiellement ou complètement l'édition papier. Même si le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine acceptait de financer des médias communautaires uniquement basés sur Internet, cela impliquerait un changement majeur au sein d'un journal. L'objet pliable et transportable, sur lequel on peu échapper du café, à l'intérieur duquel on peut découper ou écrire disparaîtrait alors de notre quotidien.

Les journaux communautaires sont actuellement à un carrefour dans leur évolution, et les prochaines années seront déterminantes pour l'ensemble de la presse locale. Nul doute que les médias communautaires devront emboîter le pas des grands médias et s'intégrer davantage au Web. À quel prix ? C'est ce qui reste à voir. ❖

*Hugo Prévost*

## Des nouvelles des journaux

**E**n ce début d'année 2010, quelques journaux ont adressé des messages à leurs lecteurs, en voici quelques extraits.

### *L'Événement de* **Scotstown-Hampden (Estrie)**

L'année 2009 a été une année pleine de changements pour notre petit journal. À la fin de 2008, nous avons procédé à l'achat d'un photocopieur noir et blanc pour pouvoir offrir à nos lecteurs un journal de meilleure qualité. En 2009, avec l'aide des subventions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et grâce à la collaboration de notre fournisseur de photocopieur, le Groupe A & A, nous avons eu la chance d'acheter un photocopieur couleur pour pouvoir insérer plus de photos couleur dans notre journal. À ce jour, je crois que c'est grandement apprécié.

Notre équipe de bénévoles a aussi travaillé fort. Suite à l'achat d'un nouveau logiciel de montage, la responsable de la mise en page a été obligée de suivre une formation pour l'utiliser adéquatement. Comme vous pouvez le constater, cela a porté fruit. Il y a eu plusieurs changements dans le conseil d'administration. Une nouvelle secrétaire-trésorière et une nouvelle présidente se sont jointes à notre équipe. Le travail n'arrête jamais.

Nous sommes tous des bénévoles qui ont le journal et la communauté à cœur. Nous essayons toujours de faire de notre mieux. Par contre, il arrive que nous aussi puissions faire

des erreurs, car l'erreur est humaine. Il y a une expression qui le dit si bien «Les gens qui ne travaillent pas ne font pas d'erreurs». ❖

La présidente,  
*Jocelyne Ruel*

### *Le Stéphanois, Saint-Étienne-des-Grès (Mauricie)*

Un autre début d'année, une autre chance de prendre un nouvel envol. Voilà comment je perçois le début d'une nouvelle année, comme un recommencement non seulement perpétuel, mais également comme une porte ouverte vers le changement, vers l'aventure. Peut-être pas la grande aventure, car je laisse les montagnes russes à d'autres, mais de petits plaisirs qui transforment l'ordinaire en quelque chose de spécial. Et pour ce qui est du changement, et bien, on ne peut pas se défaire de ce qui a été fait, mais on peut parfois refaire ce qui nous a plu. Grâce à nos expériences passées et à l'expérience de vie de ceux qui nous entourent, nous forçons non seulement l'avenir, nous façonnons également le présent.

C'est pourquoi l'équipe du journal *Le Stéphanois* avance avec ce qui a été fait avant nous et ce que nous avons fait. Nous poursuivons l'aventure en étant ouverts aux changements et en apprenant de nos erreurs et surtout de nos bons coups.

Nous espérons que l'année que nous venons de passer, au cours de laquelle nous avons fêté le 150<sup>e</sup> anniversaire de notre paroisse et

de notre belle municipalité, sera garante de changements, de nouveaux rituels, de nouvelles raisons de se rassembler. Il nous fera non seulement plaisir d'y participer, mais aussi de divulguer la bonne nouvelle dans nos pages.

### *La Vie d'ici, Shipshaw (Saguenay)*

Le temps file comme l'éclair, j'ai l'impression qu'hier, je vous offrais mes souhaits pour l'année 2009, mais voilà qu'aujourd'hui, je vous offre mes vœux pour l'année 2010. *La Vie d'ici* entre dans sa vingt-huitième année d'existence et moi, j'en suis à ma dix-huitième année en tant que présidente. Ouf! Il faut dire qu'avec une équipe de bénévoles aussi exceptionnelle que celle avec laquelle je travaille, il est vrai que l'on ne voit pas le temps passer. Ils sont le cœur de *La Vie d'ici*. Sans Denis Claveau, Rolande Lavoie, Micheline Compartino, Alexandre Jean, Alain Denis et Nadia Tremblay, *La Vie d'ici* ne serait pas... Merci à tous, j'espère travailler encore longtemps avec vous tous. ❖

La présidente,  
*Claire Duchesne*



## Le Parentois, comme un coeur qui bat

**L**e 30 mai 1995, papier et crayon en main, nous étions trois femmes réunies pour établir ensemble les bases de ce qu'allait devenir le journal communautaire de Parent. Ainsi, *Le Parentois* voyait le jour. L'an 2010 marque le 15<sup>e</sup> anniversaire de ce projet qui, de rebondissement en rebondissement, ne cesse de témoigner d'une vitalité qui me réjouit toujours, bien qu'ayant quitté la barre du navire depuis environ deux ans. À Parent, un projet qui s'inscrit ainsi dans la durée, ça dit quelque chose! La volonté d'assurer sa continuité a toujours marqué son parcours. D'année en année, c'est comme si on avait trouvé une façon de dire : « On est là, on existe, on est quel-

qu'un, on a quelque chose à dire, on veut demeurer en relation les uns avec les autres, on veut exprimer ce que nous sommes, ce qui nous tient à cœur, on veut que ça bouge, on veut vivre, quoi ! ». Toutefois, il est peut-être plus difficile de parler ainsi suite à la fermeture de la Scierie dont les conséquences directes et indirectes sont difficiles à vivre à bien des points de vue. Mais cette fermeture pourrait provoquer un tournant majeur dans notre histoire.

Cette situation pour le moins inconfortable, nous interpelle d'une façon particulière. Elle nous invite à puiser en nos ressources jusqu'ici insoupçonnées, à explorer notre potentiel plus en profondeur à la recherche de nouveaux

filons, elle appelle à la mobilisation de nos forces et de nos talents. Elle favorise, tant au niveau individuel que collectif, la révélation de ce dont nous sommes capables et de ce que nous portons de meilleur en nous-mêmes.

On le sait, même dans un corps affaibli ou malade, le cœur, lui, il bat. Même indépendamment de la volonté, il bat. La vie, c'est fort; la vie ça veut vivre ! En quelque sorte *Le Parentois* est comme un cœur qui bat. *Le Parentois*, c'est notre cœur qui bat. Dans le contexte actuel, notre journal communautaire, constamment animé d'un puissant souffle de vie, peut certes jouer un rôle important. Il a les yeux braqués sur ce qui se fait de bon, de bien

et de beau chez nous. Il reflète une volonté d'aller de l'avant, il éveille et incite à croire que le meilleur est toujours à venir. Puisse-t-il contribuer à irriguer ce corps que nous formons d'une vitalité toujours nouvelle et témoigner d'une vive espérance. La vie crée toujours du neuf. Que ce 15<sup>e</sup> anniversaire soit une occasion de le découvrir à nouveau, dans l'histoire de notre journal, comme dans celle de notre communauté. Célébrons déjà ce qui est toujours en devenir. ❖

*Monique Sauvé, fondatrice du journal avec Françoise Gélinas et Ginette Routhier*

### Découvrez les nouveaux articles promotionnels



**de l'AMECQ**

**Bon de commande disponible sur le site**

**[www.amecq.ca](http://www.amecq.ca)**

# Ce sont les bénévoles, non l'argent, qui font tourner le monde

**A** la fin du 20<sup>e</sup> anniversaire de création de *L'Écho de Cantley*, le moment est propice à la réflexion sur notre passé, notre présent et notre avenir. C'est également l'occasion idéale pour rendre hommage à la multitude de bénévoles, d'hier et d'aujourd'hui, qui ont laissé une marque indélébile, non seulement sur les pages de notre journal communautaire, mais également dans nos cœurs.

### Le passé

Sans leur énergie, leur sueur et leurs larmes, en plus de leur dévouement et de leur talent créateur, *L'Écho de Cantley* n'existerait tout simplement pas. C'est avec fascination que j'ai écouté leurs récits teintés de persévérance et de générosité, non seulement les leurs, mais aussi ceux de la communauté dans son ensemble, qui a adopté *L'Écho* dès ses humbles débuts.

Nos fondateurs racontent avoir fait la maquette du journal chez des membres de l'équipe. Rapidement, le projet a pris trop d'ampleur et un entrepreneur local est venu à la rescousse en leur offrant gratuitement accès à une salle d'entreposage à l'arrière de son magasin général. Nos bénévoles ont eu à surmonter plusieurs épreuves leur ayant fait obstacle.

Le climat canadien faisant son œuvre, il faisait si froid dans leur local qu'ils devaient porter des gants pour couper-coller, littéralement, avec des ciseaux et de la colle. Ils ont vécu

l'arrivée des ordinateurs. Plusieurs se rappellent des problèmes techniques qui pouvaient ruiner tout le travail d'une soirée à la moindre erreur de frappe, et ce, à la totale consternation des personnes concernées. Malgré tous les contretemps, ils avaient confiance, faisaient partie d'une vraie équipe et avaient beaucoup de plaisir ensemble. C'était le «bon temps», l'âge d'or de l'esprit d'équipe, de la passion et de la camaraderie. C'était une petite mais vigoureuse équipe. La loyauté dont nos fondateurs ont fait preuve numéro après numéro ne peut pas être achetée, il s'agit d'un cadeau. Sans leur travail acharné, *L'Écho de Cantley* n'existerait pas.

### Le présent

La présente équipe de bénévoles de *L'Écho* n'est pas différente. Les membres font face à d'autres défis. Au lieu de geler dans une salle d'entreposage, les bénévoles d'aujourd'hui essaient de garder leur sang-froid tout en adoptant le mode de fonctionnement multitâche (le langage technologique pour jongler avec 101 responsabilités en même temps) dans un monde agité et rapide. Ils ont tous trouvé l'équilibre entre le travail et la vie. J'ai souvent peur que le Cirque du Soleil se pointe en ville et les attire avec la promesse d'un contrat lucratif ! J'admire non seulement leur dévouement à la tâche, mais également leur enthousiasme illimité qui font de chaque numéro de *L'Écho* un plaisir à lire. Ils sont fiers de leur contribution en tant que bénévoles, soumettant fidèlement leurs articles, traduisant

et révisant les textes pour assurer la qualité et assistant à une multitude d'événements de la communauté afin d'informer nos lecteurs de ce qui passe dans notre municipalité.

Les progrès technologiques ont remplacé la colle et les ciseaux par des claviers et des écrans et l'équipe communique et travaille la plupart du temps au moyen d'Internet, sauf au moment de la dernière révision, lors de laquelle on met les points sur les «i» et les barres sur les «t». Le nombre d'heures que ces personnes consacrent est, comme la publicité de Mastercard le souligne, «inestimable». Sans elles, *L'Écho* n'existerait pas.

### L'avenir

Pour que notre journal continue à se développer et à s'épanouir dans un monde constamment en évolution, nous avons besoin d'un afflux constant de nouvelles idées, de nouveaux talents et d'énergie. Si, au cours de la prochaine année, vous disposez de quelques heures, pourquoi ne pas envisager vous joindre à notre petite mais vigoureuse équipe. C'est une merveilleuse façon de développer de nouveaux talents et de nouer des liens d'amitié avec des personnes qui partagent vos intérêts. Chaque aspect du journal offre un grand nombre de possibilités. Sans bénévoles, *L'Écho* n'existerait pas. ❖

*Kristina Jensen*  
*L'Écho de Cantley*

# La protection des sources, c'est bien, mais à quand la protection des journalistes ?

**L**e jugement de la Cour suprême de décembre dernier, en faveur de la confidentialité des sources journalistiques, pose un jalon important dans le domaine des médias. Néanmoins, cette décision du plus haut tribunal du pays ne parvient pas à régler certains problèmes majeurs qui affectent particulièrement les journalistes en région.

Les journalistes du Canada anglais éviteront désormais les poursuites en démontrant qu'ils ont bel et bien respecté les normes journalistiques en vigueur, et ce, même si certains aspects de leur reportage se sont révélés faux. De telles dispositions existent déjà pour les journalistes exerçant au Québec.

Toutefois, si l'anonymat des sources est protégé au niveau judiciaire, rien n'empêche les cas de copinage en matière d'information, malheureusement fréquents en région. Plusieurs journalistes se sont fait refuser l'accès à des réunions du conseil municipal, ou ont vu leur accès restreint dans diverses localités, comme ce fut le cas à Betsiamites, évènement vécu

et rapporté par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

Des journaux locaux ont également subi la menace de coupures publicitaires par des maires frustrés par des articles relatant leurs liens avec diverses entreprises du domaine de la construction. Bien que de telles coupures pourraient passer inaperçues dans les grands centres, les revenus publicitaires perdus à la suite du désistement du bureau municipal pourraient faire très mal aux journaux en région, particulièrement les journaux communautaires. Le cas de Roxton Falls est d'ailleurs préoccupant. Dans une lettre adressée au maire de cette municipalité, la FPJQ décrit le fait que ce dernier, Jean-Marie Laplante, a menacé de ne plus s'adresser à la journaliste de *La Pensée de Bagot*, en plus d'exiger que le journal traite de «sujets plus positifs, tel que le développement du milieu, les exploits et réalisations accomplis par les citoyens de nos municipalités».

Outre la protection judiciaire contre les poursuites visant des textes pouvant porter atteinte à la réputation d'une personne, les journalistes régionaux doivent pouvoir faire convenablement leur travail, sans avoir à craindre les pressions politiques.

Tenter d'influencer la façon dont les journalistes font leur travail est un danger pour la libre pratique de la presse, et une menace à la liberté d'expression. C'est encore plus grave lorsque ce sont les pouvoirs politiques en place qui essaient de manipuler ce qui est dit à leur propos dans les médias. Une loi encadrant l'accessibilité des journalistes aux pouvoirs publics permettrait d'accentuer la transparence des interventions politiques dans les journaux, en plus de permettre aux petits journaux régionaux d'avoir autant accès aux décideurs politiques que les grands médias. ❖

*Hugo Prévost*

### Aide professionnelle en matière de logiciels de mise en pages

Une aide de dépannage de logiciels de mise en pages, tels InDesign et QuarkXPress, est disponible.

Les personnes suivantes, liées au journal Le Lavallois, ont offert leurs services pour dépanner au besoin les nouveaux utilisateurs des logiciels suivants :

**InDesign :**

Lucille Thomassin, 418 948-2610 (lucille@ccapcable.com)

**InDesign, PageMaker et QuarkXPress :**

François Laverdière, Impressions STAMPA, 418 681-0284 (flaverdiere@stampa.ca)

# 29e CONGRÈS ANNUEL DE L'AMECQ



## Inscrivez-vous

avant le 1<sup>er</sup> avril 2010

Dépliant du congrès,  
description des ateliers et fiche  
d'inscription disponible au

[www.amecq.ca](http://www.amecq.ca)

## Allons de l'avant!

Les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2010

Hôtel Chéribourg  
2603, chemin du Parc  
Orford  
(Sortie 118 de l'autoroute 10)

Tél. : 514-383-8533  
1-800-867-8533  
Télec. : 514-383-8976  
[medias@amecq.ca](mailto:medias@amecq.ca)  
[www.amecq.ca](http://www.amecq.ca)

**AMECQ**  
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS  
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC